



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

taxe générale sur les activités polluantes

Question écrite n° 50653

Texte de la question

M. Jean-Yves Besselat appelle l'attention de M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie sur son projet d'instituer une TGAP énergie. Ce projet de taxation nouvelle appliquée à l'industrie cimentière, dont le procédé est par nature très consommateur d'énergie, aurait des conséquences graves pour le développement et l'évolution de plusieurs sites de production sans bénéfice pour l'environnement. Surcharger les coûts de production en France conduit à donner un avantage compétitif supplémentaire à des usines situées sur le pourtour méditerranéen, qui ont, par ailleurs, des capacités de production disponibles. Ces entrepreneurs sont prêts à contribuer aux objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre, mais la taxation leur paraît inadaptée et dangereuse. Il semblerait qu'il suffise de prolonger jusqu'en 2010 un accord volontaire signé avec le ministère de l'environnement pour la période 1990/2000, qui avait permis une réduction de 10 % du CO². Il lui demande s'il croit possible, en utilisant des outils adaptés, de concilier la protection de l'environnement et le développement de l'industrie française.

Texte de la réponse

L'extension de la taxe générale sur les activités polluantes (TGAP) aux consommations intermédiaires de certains produits énergétiques, présentée en loi de finances rectificative pour 2000, répondait à la volonté du Gouvernement d'inciter les acteurs économiques à s'engager dans une démarche environnementale raisonnée. La finalité d'une telle mesure était de permettre une réduction conséquente des émissions de gaz carbonique en incitant les redevables de la taxe à mieux maîtriser leurs consommations d'énergie. Le Gouvernement poursuivra la démarche entreprise dans le cadre du plan national de lutte contre l'effet de serre afin de respecter nos engagements internationaux. Un nouveau dispositif tenant compte de la décision du Conseil constitutionnel sera proposé.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Yves Besselat](#)

Circonscription : Seine-Maritime (7^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 50653

Rubrique : Impôts et taxes

Ministère interrogé : économie

Ministère attributaire : économie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 11 septembre 2000, page 5204

Réponse publiée le : 30 juillet 2001, page 4391